



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	11	4

**OBJET : 00-5 - ENVIRONNEMENT -  
RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE  
EXERCICE 2011/2012 - INFORMATION  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**3103/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **06/12/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **10 DEC. 2012**

  
Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

  
A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 29 novembre 2012**

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL  
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT  
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Khéra BADAOUI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

**Vu** le rapport Brundtland "Notre avenir à tous" de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Nations Unies, 1987) ;  
**Vu** le chapitre 28 de la déclaration des Nations unies lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992 - « initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21 » ;  
**Vu** le traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne signé le 2 Octobre 1997 et introduisant le concept de Développement Durable ;  
**Vu** la Stratégie Européenne en faveur du Développement Durable adoptée lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001 et sa révision lors du Conseil de printemps de 2006 ;  
**Vu** la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable de Johannesburg de septembre 2002 ;  
**Vu** la Stratégie Nationale de Développement Durable adoptée en juin 2003 et révisée en 2009 ;  
**Vu** la Charte de l'environnement adoptée en 2004 ;  
**Vu** le Code de l'environnement, en particulier son article L.110-1 III ;  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;  
**Vu** la Circulaire du 13 juillet 2006 relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux et appel à reconnaissance de tels projets ;  
**Vu** la Circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

L'article L. 2311-1-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose que « dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif préalablement au débat d'orientation budgétaire. »

L'article D. 2311-15 du code précité précise la structure du rapport, rendu obligatoire à compter de la préparation budgétaire pour l'année 2012.

Ce rapport dresse pour 2011/2012, le bilan des actions conduites en interne et des politiques publiques au regard des cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique (axe 1) ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (axe 2) ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations (axe 3) ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains (axe 4) ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (axe 5).

Ainsi que des cinq éléments déterminants d'une démarche de développement durable :

- la participation de la population et des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité de la démarche ;
- l'évaluation ;
- une stratégie d'amélioration continue.

Les cinq finalités du développement durable ainsi que les cinq éléments déterminants de la démarche constituent les 10 thématiques qui sont abordées dans chacun des bilans, dans lesquels seront aussi proposés des axes d'amélioration pour chaque thématique.

Si le précédent rapport présenté au Conseil municipal du 18 novembre 2011, parce qu'il était le premier, avait pour vocation d'être un bilan général sur plusieurs années, celui-ci suit une logique de bilan annuel.

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Plus synthétique, il s'appuie sur les axes de progrès identifiés lors du premier exercice, et s'applique à analyser les actions portant sur l'année de référence 2011-2012. Les Directions ont été sollicitées pour fournir les informations permettant d'établir ce document. Il reprend par ailleurs des informations du bilan interne des actions du service de la maîtrise de l'énergie pour l'année 2011, correspondant à l'axe 1 du présent rapport.

**OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière de Développement Durable sur la Commune pour l'exercice 2011/2012, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.00-5 - ENVIRONNEMENT - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE EXERCICE 2011/2012 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL -

**Date de transmission de** 10/12/2012

**l'acte :**

**Date de réception de** 10/12/2012

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM3103-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20121129-DCM3103-12-DE

**Date de décision :** 29/11/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement